CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session  
Port-Louis, 26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01400  
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Mexique | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| La romería, cycle rituel de pèlerinage de la Vierge de Zapopan portée en procession | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| s/o | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné.   |  | | --- | | Cette fête est généralement connue sous les noms de :  \* « La romería de la Vierge de Zapopan »  \* « L’arrivée de la Vierge »  Au fil de l’histoire, la Vierge, officiellement connue sous le nom de Nuestra Señora de la Expectación de Zapopan, a reçu les désignations suivantes, indiquées par ses insignes :  Pacificatrice (1541)  Faiseuse de miracles (1641)  Protectrice contre les tempêtes, orages et épidémies (1734).  Générale de l’insurrection armée (1821), avec l’écharpe bleue et la zibeline.  Patronne universelle de l’État libre et souverain de Jalisco (1823), avec le sceptre en or.  Couronnement papal par Benoît XV (1921).  Proclamation papale comme patronne de l'archidiocèse de Guadalajara (1989).  Reine du lac de Chapala et des villages qui le bordent (2009).  Étoile de l’évangélisation.  La Vierge est généralement connue sous les noms de :  « La Generala ».  « La Chaparrita ». | | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| • \*\*Garde d’honneur avec :  • \*\*La Garde royale, une troupe d'hommes, de femmes (des jeunes et des enfants), avec la « Retaguardia » (arrière) constituée de femmes, les « Custodios » (gardiens) et « Calabroteros » constitués d’hommes  • \*\*Des groupes de danseurs autochtones :  • \* Danseurs autochtones de Zapopan, 10 700 danseurs.  \* Union royale de danseurs autochtones de Jalisco, 5 500 danseurs.  \* Danseurs Chimalhuacan de l’état de Jalisco, 9 500 danseurs.  \*Los Morenos : groupe chargé de maintenir l’ordre, d’ouvrir la parade de danseurs autochtones  et de faire vivre la tradition.  \* Troupes de danseurs et pèlerins d'autres états.  • \*\* Association de Charros de l’état de Jalisco.  • \*\* Troupes de Mariachi et de Norteño.  • \*\* Franciscains et autres ordres religieux.  • \*\* Archidiocèse de Guadalajara.  • \* Paroisses du lac de Chapala et de la zone métropolitaine de Guadalajara (ZMG).  • \* Fraternités : Chevaliers du Saint-Sépulcre ; Chevaliers de Colomb ; Adoration nocturne.  • \*\* Marchands et artisans qui accompagnent la Vierge pendant le cycle rituel.  • \*\* Communauté de la zone métropolitaine de Guadalajara (ZMG).  • \*\* Communautés latino-américaines des États-Unis. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Cette expression culturelle concerne principalement la région dans laquelle Nuestra Señora de la Expectación de Zapopan est vénérée, à savoir la zone métropolitaine de Guadalajara, avec Guadalajara, Zapopan et le lac de Chapala, dans l'état de Jalisco, à l’ouest du Mexique.  La vénération de l’image de la Vierge s’est étendue à d'autres états : ville de México,  Coahuila, État de México, Guanajuato, Michoacán, Nayarit, Puebla, Querétaro et Zacatecas. La foi et la dévotion, à l’origine de ces expressions culturelles, ont dépassé les frontières et influencé les communautés latino-américaines de Los Angeles, San Francisco, Salt Lake City et Chicago (États-Unis d’Amérique). | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr. | | Nom de famille : | Ascencio Rubio | | Prénom : | Luis Gerardo | | Institution/fonction : | Director of Cultural Affairs | | Adresse : | Vicente Guerrero #233 Col. Las Huertas Zapopan Jalisco | | Numéro de téléphone : | + 52 33 38182200 ext 3844 | | Adresse électronique : | luis.ascencio@zapopan.gob.mx | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
| --- | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) ( ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Remontant à 1734, la fête annuelle de la romería, le 12 octobre, en l’honneur de l’image de la Vierge de Zapopan, est un symbole d’unité, de continuité et d’identité sociale et culturelle, reconnu par les communautés de la région. Cette journée marque la fin du cycle rituel annuel connu sous le nom de « procession de la Vierge », qui débute au mois de mai et couvre de nombreuses activités communautaires et liturgiques ainsi que la visite de différents sites avec la statue (temples, prisons, hôpitaux, marchés, usines et écoles de la ZMG) pour s’achever avec le retour de la Vierge dans la basilique de Zapopan.  Le cérémoniel est un mélange d’expressions religieuses populaires le jour de la romería, réunissant plus de 2 millions de personnes, et pendant l’organisation des visites, avec l'appui des autorités gouvernementales et ecclésiastiques, jouant le rôle de facilitateurs et de coordinateurs.  L’une des principales caractéristiques de la fête est la présence et la participation massives de groupes de danseurs autochtones de plus de 26 000 danseurs (d’origine espagnole ou autochtone), organisés au niveau communal, qui expriment ainsi leur adoration. Différents groupes communautaires accompagnent le retour de la statue dans son sanctuaire. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| \*\*GARDE D’HONNEUR : 500 adorateurs de la Vierge, avec la Garde royale (groupe d’élite accompagnant la Vierge pendant son escale au lac de Chapala, le renouvellement du patronage de l’hospice Cabañas et la romería le 12 octobre). Ils sont constitués d’hommes, de femmes et d’enfants qui défilent en uniforme comme les Gardes suisses du Vatican. Les femmes défilent généralement à l'arrière et les hommes à l’avant. Les « Calabroteros », habillés en bleu marine et blanc, sont chargés de tirer la corde, appelée « calabrote ». Ils marchent généralement en tête de cortège. Ils doivent être connus pour leur bon comportement, leur style de vie catholique avec une participation à toutes les activités religieuses annuelles, pour accompagner la Vierge dans toutes les églises.  \*\*TROUPES DE DANSEURS : La danse s’inscrit dans le cadre de promesses et de vœux et exprime une religiosité ancestrale. Les chorégraphies sont métissées au son des percussions préhispaniques et des instruments à cordes espagnols. Les danseurs portent des costumes d’inspiration préhispanique, décorés de motifs exotiques, avec des plumes et des paillettes de couleur vive. Ils représentent les danseurs guerriers, rappelant le processus de paix pendant la conquête espagnole.  \*\* Ordre franciscain. Les franciscains gardent la Vierge à la basilique depuis le 16e siècle. Ils coordonnent la GARDE D’HONNEUR, sont responsables des transferts de la Vierge et organisent le cycle rituel.  \*\* Pèlerins des différentes communautés de la région. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La foi et la dévotion envers la Vierge de Zapopan, qui constituent la base du rituel et de la romería, se transmettent de génération en génération entre les habitants de la région. Les différentes organisations ont défini un ensemble de règles et de préceptes concernant la transmission des traditions, du rituel et des valeurs, suivant la fonction de chacun.  Les pas de danse, les chants, la tradition, le respect et les devoirs sont transmis aux jeunes générations à l’occasion des répétitions, qui commencent au moins deux mois avant la romería, au siège des différents groupes.  Les membres de la Garde d’honneur reçoivent une formation qui inclut la connaissance, l’étude et l'application des règles. Ils doivent régulièrement recevoir les saints sacrements et participer, toute l'année, à la vie de la paroisse. Les membres de la Garde d’honneur doivent avoir au moins 5 ans, avoir reçu les sacrements adaptés à leur âge ou leur situation familiale et présenter une lettre de recommandation de leur paroisse.  Les arts et les métiers liés à l’expression culturelle sont transmis à travers des processus d’enseignement et d’apprentissage fondés sur la tradition orale et à travers une recréation constante, notamment pour le costume et les insignes de la Vierge, les costumes et les accessoires des danseurs, la fabrication des instruments de musique, des portiques et tapis de sciure, de fleurs et de luzerne, qui jalonnent le parcours de la Vierge. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’image de la « Virgen de la Expectación » est au cœur d’une expression culturelle depuis plus de 400 ans, depuis qu’elle a été donnée à Zapopan par Fray Antonio de Segovia, le jour de sa fondation, le 8 décembre 1541. Cette forme unique de religiosité est traditionnellement un élément important de cohésion sociale et d’identité culturelle pour cette région du Mexique.  La procession de la Vierge (« La Llevada ») et les activités liées à ce rituel, attire énormément de public et transforme les rues et les espaces publics en lieux de fête communautaire, avec des expressions artistiques populaires impliquant un travail collectif et contribuant à la vie sociale des participants.  Les activités sont planifiées toute l'année avec l’interaction de différentes communautés, contribuant au renouvellement et au renforcement des liens sociaux.  La Vierge s'arrête dans plusieurs églises de la ville, accueillie par des créations artistiques éphémères telles que des portiques de fleurs, des rideaux en papier, des confettis, des tapis de sciure, de la musique et des stands de cuisine, des danseurs et des fanfares. Tous ces éléments renforcent cette manifestation culturelle populaire. Partie de Zapopan, cette tradition s’est étendue à différentes églises autour de la ville qui contribuent à perpétuer une tradition séculaire. La participation des communautés en fait une manifestation religieuse populaire qui relève du patrimoine culturel immatériel. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’esprit de la romería de la Vierge de Zapopan et de l’ensemble du rituel de « la llevada » (procession) repose précisément sur la solidarité, le dialogue et le respect entre les communautés impliquées, réunissant de nombreux acteurs pendant la fête elle-même mais aussi pendant toutes les activités préparatoires sur l’ensemble de l’année. La romería favorise les échanges intergénérationnels, en créant un espace unique de coexistence pour les grands-parents, les parents et les enfants. Cet élément culturel est également conforme aux principes régissant les instruments existants relatifs aux droits de l’homme, en favorisant l’égalité entre les genres, puisque les femmes participent au rituel au même titre que les hommes.  La romería suit également les principes du développement durable, qui a fait l’objet d’une attention particulière lors de l'élaboration du plan de sauvegarde, développé avec une large participation de la communauté. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Si cette manifestation est particulièrement vivace à l’ouest du Mexique, elle est également présente dans de nombreuses villes des États-Unis, qui n’ont pas encore ratifié la Convention de 2003. L’inscription de la romería sur la Liste représentative et sa promotion contribueront à mieux faire comprendre cet instrument international et l’importance du PCI pour la cohésion sociale, au sein des communautés participant aux rituels liés à la Vierge de Zapopan.  L’inscription de cette expression culturelle sur la Liste représentative renforcerait la reconnaissance du PCI comme un moyen de renaissance, de sauvegarde et de diffusion des valeurs culturelles communautaires, au Mexique et dans d'autres pays ayant des pratiques similaires, qui pourraient appliquer et adapter les mesures de sauvegarde mises en œuvre pour la romería et ses rituels à leurs propres pratiques culturelles. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| La romería et le rituel de la procession de la Vierge de Zapopan montrent comment le patrimoine culturel immatériel favorise le dialogue entre les communautés, à travers le développement des relations entre les villes de Guadalajara et de Zapopan. Si la Vierge est normalement conservée dans la basilique de Zapopan, elle passe une partie de l'année à faire le tour de la ville de Guadalajara, permettant aux deux communautés de mieux se connaître et de renforcer leurs liens.  Grâce à cette expression culturelle, il existe également un lien très fort entre les communautés originaires de Zapopan installées à l’étranger (principalement aux États-Unis) et leur ville d’origine. Les pratiques culturelles de la romería liées à la foi et à la dévotion ont également favorisé la création de liens avec les communautés salvadoriennes et honduriennes. La romería est donc un facteur de dialogue et de cohésion sociale. | |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription de la romería, cycle rituel de processions de la Vierge de Zapopan, sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité contribuera à promouvoir le respect pour la diversité culturelle et la créativité humaine, qu’elle illustre parfaitement. Elle intègre un ensemble d’expressions indigènes et métissées, témoignant de la religiosité populaire du Mexique, avec la plus grande concentration de pèlerins et de danseurs en même temps sur un même lieu, qui reproduisent, transmettent et renouvellent chaque année leurs expressions culturelles en les adaptant à la réalité urbaine avec des éléments de vie rurale, témoignant de l’adaptabilité et de la créativité humaines, sans remettre en cause le symbolisme de l’expression culturelle. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La romería, cycle rituel de processions de la vierge de Zapopan, est l’une des expressions culturelles les plus fortes et les plus enracinées dans l’ouest du Mexique, avec un fort soutien communautaire tous les ans, dont la participation a poussé les autorités gouvernementales à prendre des mesures à long terme, à leurs différents niveaux, pour consolider le système de sauvegarde dans les domaines suivants :  • Gestion et organisation de la romería.  • Création d’un système de sécurité et de protection civiles pendant la romería et les escales de la Vierge.  • Régulation des commerces ambulants.  • Couverture médiatique de la romería.  • Préservation des sites historiques et des espaces publics accueillant la procession le 12 octobre.  Par ailleurs, la communauté de détenteurs et de praticiens, par l’intermédiaire de groupes organisés de la société civile et ecclésiastique, comme la Garde d’honneur, l’ordre franciscain, les trois groupes de danseurs, les groupes paroissiaux des 200 escales de la Vierge à Guadalajara, entre autres villes, assure la survie de cette manifestation culturelle depuis près de 280 ans. Elle montre une vitalité solide, qui n'est pas seulement le résultat de son enracinement dans la communauté elle-même, et elle permet aussi de prévoir et d'assurer la continuité de sa pratique par les générations futures. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Malgré sa vitalité, cette expression culturelle a évolué avec la perte de symboles et d'éléments traditionnels. L'exploitation commerciale des manifestations accompagnant la fin du cycle rituel (la romería) peut conduire à une déformation ou une mauvaise interprétation du caractère symbolique et cérémoniel, et compromettre ses bases cérémonielles et communautaires, y compris ses valeurs, ses formes culturelles et son organisation, entre autres.  À cet égard, la reconnaissance des structures communautaires encadrant le rituel a été renforcée (groupes de danseurs, Garde d’honneur, etc.), en conférant à ces groupes un rôle de premier plan dans les activités rituelles. Les autorités gouvernementales jouent un rôle de facilitateur et définissent les orientations générales pour l’exécution harmonieuse et pacifique de la romería et les escales de la Vierge à Guadalajara et dans les autres villes.  Il convient de noter que la coordination des différentes activités accompagnant la romería est délicate dans la mesure où ces activités peuvent interférer avec l'aspect rituel de certains aspects de la procession. Cependant, ce problème a été pris en compte et fait partie d’un point très important du plan de sauvegarde préparé conjointement à la présente candidature.  Dans le cadre de la sauvegarde de la tradition, « la romería » a été inscrite, en 2016, au patrimoine culturel immatériel de la municipalité de Zapopan conformément à la législation en vigueur. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| La romería, cycle rituel de processions de la Vierge de Zapopan, est l’une des expressions culturelles associées à la foi et à la dévotion des communautés rurales et urbaines de Jalisco et de ses environs. Elle est un marqueur important de l’identité régionale de l’ouest du Mexique depuis le XVIIIe siècle. Plusieurs formes d’expression ont été identifiées pour cette fête qui couvre tous les domaines de la vie communautaire, à travers l’organisation et les échanges locaux matériels et symboliques. Une attention particulière est portée aux vulnérabilités possibles suite à l’inscription sur la Liste représentative. Quatre champs d'action ont été définis :  Champ : RÉÉVALUATION ET TRANSMISSION :  Problème identifié : risque de perte du sens original de la fête  Objectifs :  - Réévaluer la manifestation sous le prisme du patrimoine culturel.  - Sauvegarder l’esprit familial et communautaire de la fête.  - S'assurer que les nouvelles générations ne perdent pas de vue l'accompagnement de la Vierge.  - Identifier et sauvegarder le PCI de Jalisco, en commençant par diffuser la romería et la procession de la Vierge, en tant que patrimoine culturel immatériel.  Actions :  - Invitation de nouveaux participants aux répétitions et représentations publiques des groupes de danseurs et recrutement de membres de la Garde d’honneur (conformément aux orientations internes).  - Création d’un fonds d'assistance pour les groupes de danse, pour les aider à acheter le matériel nécessaire à l'élaboration des costumes et accessoires.  - Hommage aux danseurs enseignants disparus.  - Identification, documentation et inscription du patrimoine culturel immatériel de Jalisco.  Responsable : Le Comité  Champ : PRÉSERVATION  Problème identifié : risque de marchandisation de la romería, au profit de groupes externes.  Objectifs :  - Éviter toute interférence d’intervenants extérieurs dans l’organisation de la romería pour leur propre profit.  - Préserver les espaces accueillant les célébrations et les rituels.  Actions :  - Fonctionnement efficace et réunions régulières du Comité, où les décisions sur l’organisation et la gestion de la romería et de la procession seront prises et discutées.  - Évaluation et gestion de l’état de conservation des biens et des sites associés à la Romería et au cycle rituel de la procession.  Responsable : Le Comité  Champ : DIFFUSION  Problème identifié : diffusion partielle et isolée de tous les éléments qui composent la Romería et la procession de la Vierge.  Objectifs :  - Diffuser cette expression culturelle en s'appuyant sur sa valeur en tant que patrimoine culturel.  - Anticiper le renforcement de la visibilité consécutif à l’inscription sur la Liste représentative et son impact sur la logistique et la capacité des lieux fréquentés.  Actions :  - Publication d’articles sur l'étude universitaire menée à bien pendant la constitution du dossier de candidature.  - Production institutionnelle de capsules, de dépliants et brochures sur les aspects historiques et culturels de cette tradition, pour diffusion à la télévision et dans d'autres médias.  - Promotion d’expositions photographiques et documentaires communautaires et collectives et conférences sur la romería et la procession.  - Renforcement de l’utilisation des réseaux sociaux pour la diffusion.  - Production de documentaires par le département audiovisuel des archives de Zapopan.  - Retransmission de la romería.  - Publication d’un ouvrage sur la romería (origines, évolution, impact social et religieux, etc.) en coopération avec le conseil des chroniques.  Responsable : Le Comité  Champ : ORGANISATION ET EXÉCUTION  Problème identifié : coordination entre les collectivités locales et la zone métropolitaine de Guadalajara concernant, notamment, la sécurité publique et la protection civile et absence de lieux de repos pour les danseurs qui sont présents pendant au moins trois jours pendant le pèlerinage.  Objectifs :  - Coordonner les problèmes de sécurité entre les municipalités de la zone métropolitaine de Guadalajara.  - Prévoir des lieux de repos temporaires pour les danseurs.  Actions :  - Réunions régulières entre les autorités de Guadalajara et de Zapopan, avant les étapes les plus importantes de la Vierge et la romería.  - Ateliers communautaires pour sensibiliser les groupes laïques aux mesures de sécurité, à la protection civile et aux interventions de manière à ce que tout le monde ait une vision globale pour faciliter les interventions le 12 octobre.  - Prévoir un budget défini pour la location d’espaces de repos. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Pendant la préparation du dossier de candidature, les autorités locales, étatiques et fédérales, les autorités religieuses et les groupes communautaires accompagnant et/ou recevant la Vierge ont décidé de créer un COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA ROMERÍA ET DE SUIVI DU PLAN DE SAUVEGARDE (CPRMSP) pour coordonner, réguler, gérer et contrôler l’organisation de la romería (12 octobre) et assurer les engagements et les activités définis dans le plan de sauvegarde tout au long de l'année (procession). Cette organisation regroupe des représentants de tous les groupes participant à cette expression culturelle :  Gouvernement fédéral :  • Ministère de la culture  • Institut national d’anthropologie et d’histoire (INAH) par l’intermédiaire du centre de Jalisco et de la direction du patrimoine mondial.  Gouvernement étatique :  • Ministère de la culture de Jalisco, par l’intermédiaire du bureau du patrimoine et du bureau des cultures populaires.  Autorités municipales de Zapopan :  • Commission de promotion culturelle  • Coordination générale des affaires communautaires  • Bureau des affaires culturelles  • Archives municipales  • Conseil historique et des chroniques  • Affaires touristiques et centre historique  Autorités municipales de Guadalajara :  • Conseil historique et des chroniques  Structure ecclésiastique :  • Clergé diocésain, archidiocèse de Guadalajara  • Ordre franciscain, frères de la basilique de Zapopan  Organisations communautaires :  • Garde d’honneur  Groupes de danseurs :  • Union royale de Zapopan et de Jalisco et Chimalhuacan de l'état de Jalisco  Le Conseil municipal de Zapopan a créé, en 2015, une unité au sein du département des affaires culturelles pour encourager la protection, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine culturel municipal. Une étude de recherche et de consultation a été réalisée avant de reconnaître la romería comme patrimoine culturel municipal en 2016. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le plan de sauvegarde présenté ci-avant est le fruit d’un travail réfléchi des principaux détenteurs et praticiens impliqués et a été défini à l’occasion de deux ateliers communautaires (en novembre 2013 et janvier 2014). Á la suite du diagnostic posé par l’étude universitaire et du travail de terrain effectué dans le cadre du dossier de candidature, ces ateliers ont identifié des vulnérabilités pouvant entraîner des risques potentiels du fait de la visibilité consécutive à l’inscription de la romería sur la Liste représentative. Ces informations ont donc été soumises de façon structurée à la communauté de détenteurs et de praticiens. Les ateliers ont permis de discuter de ces risques, d’en identifier de nouveaux, de convenir et de définir des mesures de sauvegarde pour y remédier.  Pendant la préparation du dossier de candidature, les autorités locales, étatiques et fédérales, les autorités religieuses et les groupes communautaires accompagnant et/ou recevant la Vierge ont décidé de créer le CPRMSP (espace officiel de discussion et de prise de décisions sur la romería) pour coordonner, réguler, gérer et contrôler l’organisation de la romería et assurer les engagements et les activités définis dans le plan de sauvegarde tout au long de l'année (procession).  Des réunions ont été organisées avec les communautés, le 9 mars 2017, pour confirmer leur intérêt pour l’inscription de la romería sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | COMMITTEE FOR THE PLANNING OF LA ROMERÍA AND MONITORING OF THE SAFEGUARDING PLAN (CPRMSP) | | Nom et titre de la personne à contacter : | José Luis Coronado Vázquez. Head of Cultural Heritage and Reserch Unit | | Adresse : | Vicente Guererro #233 Col. Las Huertas, Zapopan Jalisco Mexico | | Numéro de téléphone : | +52 33 38182200 ext. 3844 | | Adresse électronique : | jose.coronado@zapopan.gob.mx | | Autres informations pertinentes : | jlcoronado.culturazapopan@gmail.com | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| La préparation officielle de ce dossier de candidature a commencé en mars 2013 lorsque les autorités locales, étatiques et fédérales, les représentants ecclésiastiques et organisations communautaires participant à la procession de la Vierge se sont réunis pour donner leur consentement oral à l’enregistrement d’étapes du rituel et de la romería dans le cadre du recueil d’informations pour le dossier de candidature.  La communauté de détenteurs a participé activement aux différentes étapes de l’étude universitaire et au travail de terrain effectués dans le cadre de la candidature ainsi qu'aux ateliers de préparation du plan de sauvegarde. Elle a apporté des informations importantes et exprimé son consentement et sa volonté de continuer à travailler à la préservation et à la transmission de cette expression culturelle aux nouvelles générations.  L'étude appuyant la candidature s'appuie donc sur une bibliographie et des documents historiques mais surtout sur les témoignages des détenteurs de la tradition, qui sont les principales sources d’informations. Ils ont été consultés plusieurs fois pendant le travail de terrain des historiens, anthropologues, spécialistes des savoir-faire artisanaux et des danses. Des informations ont été fournies par des danseurs, des représentants des autorités officielles, civiles et religieuses, des acteurs du rituel et des membres du grand public.  Les informations fournies ont porté sur la description de l'élément, sa perception et son importance pour la population, les familles et les communautés. Elles ont fait ressortir la valeur patrimoniale d’une pratique qui suit et transcende les préceptes ecclésiastiques et appuie l’identité et l’unité sociale de la plupart des habitants de la région.  La plupart des entretiens ont été enregistrés, pour constituer un fonds précieux d’informations (inventaire), conserver des témoignages des participants et transmettre l'élément.  Par ailleurs, le plan de sauvegarde présenté ci-avant est le fruit du travail des principaux détenteurs et praticiens impliqués à l’occasion de deux ateliers communautaires qui ont permis d'établir un diagnostic, d’identifier et de discuter des risques éventuels pour l’élément et des actions de sauvegarde susceptibles de les minimiser.  Depuis le début du projet de candidature de la romería sur la Liste représentative, les détenteurs et praticiens s’intéressent aux actions ou mesures concernant leur expression culturelle, comme en témoigne leur participation active à l’inscription de la romería au patrimoine culturel immatériel de la municipalité de Zapopan en 2016. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Ce dossier de candidature repose sur les connaissances et le consentement libre, préalable et éclairé des communautés de détenteurs et praticiens du patrimoine immatériel à l’élaboration du dossier et à sa soumission conformément à l’esprit et aux objectifs de la Convention de 2003 et de la Liste représentative concernant le rôle primordial des communautés de détenteurs et de praticiens.  Le dossier de candidature est donc accompagné d’une déclaration reconnaissant le cycle rituel de pèlerinage de la Vierge de Zapopan portée en procession comme patrimoine culturel immatériel, signée à l’occasion des ateliers communautaires ayant réuni les principaux représentants de cette expression communautaire culturelle issus des organisations civiles, des autorités locales et ecclésiastiques, qui ont exprimé leur consentement libre, préalable et éclairé afin que le gouvernement mexicain puisse soumettre la candidature. Ils reconnaissent l’importance de l’élément dans leur patrimoine culturel, attestent leur participation à l’élaboration du dossier de candidature et du plan de sauvegarde et s’engagent à poursuivre la sauvegarde de cette tradition et à la transmettre aux nouvelles générations en mettant en œuvre des mesures conformes au plan de sauvegarde.  Nous avons constamment travaillé avec les communautés pour assurer la sauvegarde de cette expression culturelle. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Toutes les associations de détenteurs et participants à la romería, cycle rituel de pèlerinage de la Vierge de Zapopan :  \*\* Garde d’honneur  \*\* Groupes de danseurs autochtones :  \* Groupes de danseurs autochtones de Zapopan  \* Union royale de danseurs autochtones de Jalisco  \* Danseurs Chimalhuacan de l’état de Jalisco  Ils ont leurs propres règles et critères d’admission. Les candidats doivent, de manière générale, respecter les conditions suivantes :  - Être une personne ayant une morale acceptable dans leurs communautés.  - Être présent à toutes les escales de la Vierge toute l’année.  - Ne pas consommer de l'alcool, du tabac ou de la drogue pendant les rituels ou pendant que l’on porte les costumes (pour les danseurs). | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a. Guard of Honor of Nuestra Señora de la Expectación de Zapopan  b. José de Jesus Galindo (President)  c. Basilica of Nuestra Señora de Zapopan. Eva Briseño 152, Col. Centro, C.P. 44250 Zapopan, Jalisco.  d. Tel: +52 1 33 1026 1368 +52 33 3826 23 67  e. chuy151082@hotmail.com  a. Zapopan’s Native Dancers Headquarters  b. Natalio García (President) and Socorro Landeros (Secretary)  c. Calle Fray Miguel de Bolonia No. 96, Col. San Francisco C.P. 45140, Zapopan, Jal  d. Tel. +52 33 3636 0165  e. pequelulu1235@hotmail.com  a. Jalisco’s Royal Union of Native Dancers Headquarters  b. José Luis Quirarte Macías (President)  c. Calle Sabino Delgado No. 160, Col. El Vigía, C.P. 45140, Zapopan, Jalisco  d. Tel. +52 1 3310216437  a. State of Jalisco’s Chimalhuacan Dancers Headquarters  b. Salvador Mejía (President)  c. Calle Ávila Camacho No. 242, esq. López Cotilla, Col. El Zapote, Tonalá, Jalisco.  d. Tel: +52 1 3310825605 |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DU MEXIQUE |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Secretaría de Cultura de México / Ministère de la culture du Mexique |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | L’inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique a débuté en 2008 et s’est prolongé jusqu’en 2013. Le passage administratif du Conseil national de la culture et des arts (CONACULTA) au Ministère de la culture a toutefois interrompu l’inscription de nouveaux éléments et la mise à jour des éléments existants.  Il convient de noter que les autorités gouvernementales et les institutions universitaires et de recherches appropriées réfléchissent à de nouveaux mécanismes d’inscription et de mise à jour pour poursuivre ce travail suivant les besoins particuliers du PCI mexicain et la Convention de 2003. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | « Los Tres Santuarios Marianos de Jalisco y sus peregrinaciones » (Les trois sanctuaires mariaux de Jalisco et les pèlerinages associés), incluant la romería de la Vierge Zapopan, ont été inscrits à l’inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique en 2008, avec la référence AM3-JAL-1-51. |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | L'élément a été inscrit en novembre 2008. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | L’inscription de l’élément « The Three Marian Sanctuaries of Jalisco and their pilgrimages », comprenant « la romería de la Vierge de Zapopan », tout comme les 249 autres sites inscrits à l’inventaire du patrimoine du Mexique (dans le cadre du premier lot alors que les mécanismes d’inventaire étaient en cours de définition), a été préparée par des chercheurs et des spécialistes du patrimoine culturel immatériel, qui ont systématisé les informations recueillies à l’occasion du travail de terrain avec les détenteurs et praticiens impliqués dans l’expression culturelle.  Il est important de souligner que ces spécialistes ont été sélectionnés en fonction de leur expérience anthropologique avec les communautés. Ils possèdent une solide base universitaire ainsi qu’une expérience et une sensibilité particulières du contact direct avec les détenteurs de patrimoine. Ces critères se sont traduits dans la systématisation du PCI au cours de laquelle les communautés se sont senties identifiées et représentées. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | La fiche de l’élément dans l’inventaire du patrimoine culturel immatériel du Mexique est consultable à l'adresse :  http://sic.conaculta.gob.mx/ficha.php?table=frpintangible&table\_id=16&estado\_id=0  *\** UNE TRADUCTION EST JOINTE*.* | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| De la O Castellanos, Ana María (2000), “Vida y Costumbres en la villa de Zapopan, 1910-1940” en Lecturas Zapopanas, México, Ayuntamiento de Zapopan, El Colegio de Jalisco, pp. 5-18  González Escoto, Armando (1999), "Biografía de una tradición: las visitas de Nuestra Señora de Zapopan a Guadalajara de 1734-1999", Universidad del Valle de Atemajac, Guadalajara.  González Escoto, Armando (2007), "El Santuario de Zapopan. Nuestra virgen, nuestra historia", México, Guadalajara, Jalisco, Universidad del Valle de Atemajac (UNIVA).  Gómez Martínez, Pablo (2006), “Tradiciones en ruta”, en Silvia Quezada (coordinadora), De fiesta por Jalisco, México, Secretaría de Cultura, Gobierno del Estado de Jalisco.  Kelkheim, Rita (2002), “Nuestra Señora de Zapopan” en Santuarios Marianos Mexicanos, Madrid, Agualarga, Noriega Editores.  Lomelí, Víctor Hugo (1982), “La virgen de Zapopan” en José María Muriá, Jaime Olveda, et al. Lecturas históricas de Jalisco. Antes de la Independencia, Tomo I, México, Gobierno de Jalisco.  Nájera Espinoza, Mario Alberto (2006), Los santuarios. Aspectos de la religiosidad popular en Jalisco, México, Secretaría de Cultura, Gobierno del Estado de Jalisco.  Ochoa V. Ángel S. "Breve historia de Nuestra Señora de Zapopan". Zapopan, Jalisco. Imprenta San Francisco.  Palacio y Basave, Luis del Refugio (1920). "Interesantísimos documentos casi todos inéditos referentes a la Virgen de Zapopan". Guadalajara, Jalisco. Partida Flores, María de los Ángeles (2009), Imágenes Antiguas de Zapopan, Zapopan, Jalisco, México, Municipio de Zapopan, Jalisco.  Sandoval Godoy, Luis (1982). "La Virgen de Zapopan", Bancomer, Guadalajara.  Reina de Jalisco (1984). "Historia y costumbrismo en torno a la imagen de Nuestra Señora de Zapopan", Guadalajara, Jalisco, México.  Rivera Acosta, Ma. Guadalupe y Chamorro Escalante, Jorge Arturo. "Catálogo etnográfico del Cuartel General de Danzas Chimalhuacanas del Estado de Jalisco (2001-2004). Parceiro: Danza y Percusión Étnica, S.C.  Secretaría de Turismo (1994), “Jalisco” en La ruta de los Santuarios, México.  UNIVA (2004), “La Romería de Zapopan” en Revista de Ciencias Religiosas, No. 15, año V, septiembre-diciembre, Guadalajara, Jalisco, México, Universidad del Valle de Atemajac.  Medina Loera, Javier (2008), "Los caminos de virgen. Imagen sin fronteras", Guadalajara, Jalisco, México, Ayuntamiento de Zapopan, El Informador. Diario Independiente. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Jesús Pablo Lemus Navarro | | Titre : | Mayor of Zapopan | | Date : | 12 mars 2017 | | Signature : | <signé> | | |